Bulletin Municipal

TRIEUX INFO

N° 413

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | JUIN 2018

SAMEDI 2 JUIN 2018

RENDEZ-VOUS PLACE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE

15 H INAUGURATION AVEC LA PARTICIPATION DE L'HARMONIE MUNICIPALE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

DISTRIBUTION DE TICKETS GRATUITS LORS DE L'INAUGURATION

Site Internet : trieux.net

TRIEUX

SALLE GEORGES BRASSENS

Soirée Orientale

SAMEDI 16 JUIN - 19H30

COUSCOUS ROYAL

4 VIANDES - FROMAGE - SALADE - TARTE NORMANDE - CAFE

SOIRÉE DANSANTE

PRÉSENCE DE DANSEUSES ORIENTALES

25€ ADULTE (UN APÉRITIF SANGRIA INCLUS)

10€ ENFANT (-12 ANS)

INFORMATIONS - RESERVATIONS:

VIRGINIE 06.36.79.00.09

ANTOINE 06.70.26.43.77

RÉSERVATIONS JUSQU'AU 10 JUIN

TIRAGE AU SORT TOMBOLA

AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

TRIEUX PRATIQUE

Horaires de la Mairie
Lundi – Jeudi et Vendredi : 8h - 12h et 15h – 17h30
Mardi : 8h - 12h et 15h – 18h30
Mercredi 8h – 12h
Permanence Samedi 10h – 12h
(Sauf en Juillet et Août)
☎ 03.82.46.56.00 ✉ : accueil.trieux@orange.fr
SITE INTERNET : trieux.net

CCAS : En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2002** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

TRI'ANIM

PÉRISCOLAIRE : 06.73.31.65.11
Le périscolaire est ouvert à partir de 7h du matin. **Pas de fiche cantine déposée : pas de repas même pour les habitués**.
Les tickets repas et garderie sont à acheter en Mairie.
Matin : de 7h à 8h30 **Midi** : de 11h30 à 13h30
Après la classe : de 15h45 à 16h30 ou de 15h45 à 18h30
Mercredi : accueil du matin de 7h à 8h30 – Restauration de 11h30 à 13h30 - Après-midi de 13h30 à 18h30

Centre de loisirs Eté 2018

Le centre de loisirs sera ouvert du 9 juillet au 17 aout 2018.

Cindy et son équipe d'animation accueilleront vos enfants du 9 au 27 Juillet : Sur le thème *« Partons en voyage »*.

Au programme tout au long de ces trois semaines :

- Voyage autour du monde : Découverte des cultures, des jeux et de la cuisine traditionnelle.
- sortie piscine
- grand jeu
- fête des enfants
- rencontre inter-centres
- sortie de fin de session : au Lac de la Madine (à confirmer)

MINI CAMPS :

- Mini camps à la base de loisirs de Solan à Moineville (4 jours) pour les 8/12 ans au cours de la semaine du 17 au 20 juillet.
- Mini camps au KIBOUTZ à Tucquegnieux (2 jours) pour les 6/8 ans, au cours de la semaine du 23 au 24 juillet.

Lorraine et son équipe d'animation accueilleront vos enfants du 30 Juillet au 17 aout 2018.

Sur les thèmes suivants :

Semaine 1 : Voyage dans l'espace
Semaine 2 : Le centre aéré vu par les enfants
Semaine 3 : Koh Lanta
Avec une sortie de fin de session prévue à Poké Land (à confirmer)

Un programme plus détaillé sera transmis aux familles entre le 1er et le 15 Juin 2018. Disponible en Mairie, au périscolaire et sur la page facebook du périscolaire (périscolaire de Trieux)

L'INTERCOMMUNALITE

<u>Horaires de la déchetterie</u> :
Du Mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
Elle est fermée le dimanche, le lundi et les jours fériés.

SIRTOM : ☎ 03.82.20.22.00
www.sirtom.fr – ✉ sirtom.54@wanadoo.fr

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel.
Les <u>particuliers</u> sont autorisés à utiliser une camionnette de moins de 3 T 5 sous réserve d'une autorisation préalable des services du SIRTOM.

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCES AUX DECHETTERIES DU SYNDICAT ?

La déchetterie de Trieux change de mode d'accès. Pour y accéder prochainement il vous faudra une carte d'accès. Pour chaque demande de carte d'accès déchetterie, nous demandons à nos administrés de bien vouloir remplir un formulaire. Afin de gagner du temps lors de votre inscription, celui-ci peut être téléchargé et rempli chez vous dès à présent sur le lien suivant **: http://www.sirtom.fr/actualite/formulaire-pour-la-carte-dacces-decheterie.html**
Il suffira ensuite de vous rendre au siège administratif du Sirtom ou en mairie avec une copie de votre taxe d'habitation et si vous n'en avez pas d'une facture à votre adresse à Trieux.

TRI SÉLÉCTIF : Les mardis 5 et 19 juin.
(**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doivent être sorties la veille et rentrées dès que possible.

DÉCHETS VERTS : Les vendredis 8 et 22 juin.

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES
☎ 03.82.20.51.29 - site : http://piscineepci.e-monsite.com

ECHOS DE LA CITE

NOUVEAUX HABITANTS : Merci de bien vouloir signaler en mairie votre arrivée dans notre commune.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Beaucoup de démarches administratives se font part internet : Cartes grises, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport … Si vous rencontrez des difficultés merci de prendre rendez-vous en Mairie de Trieux avec Mr TELLIER

A PROPOS DE NOS AMIS LES CHATS

Nous sommes nombreux à posséder un, voire plusieurs chats à la maison. Nous oublions souvent que cet animal est un félin au caractère indépendant et qu'il est très difficile de lui imposer des règles de vie. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes dans le voisinage : dégradations dans les jardins, intrusions dans les maisons. De plus, bon nombre de ces animaux proviennent dans certains quartiers, de générations non contrôlées. Par bonté d'âme sans doute, nous les nourrissons alors qu'ils sont capables de se débrouiller par eux-mêmes. Le résultat est que le lieu de nourrissage devient un lieu de rassemblement. Ce qui amplifie le problème des nuisances et accroit la prolifération. Le chenil intercommunal peut intervenir pour la stérilisation, ce qui réduit le développement du groupe. Vous pouvez aussi adopter l'un de ces spécimens. Il deviendra alors votre chat et quittera le groupe vu qu'il sera nourri chez vous. Vous pourrez ainsi continuer à agir pour ces amis tout en réduisant considérablement leurs nuisances.

STATIONNEMENT GÉNANT OU ABUSIF

La commune a signé une convention avec une fourrière agréée.
Dès à présent, les véhicules entrant dans ce cadre seront verbalisés mais risque d'être enlevés par la fourrière. Garage HISSLER à FONTOY ☎ 03.82.84.81.46

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Il est rappelé que dans les communes disposant du ramassage de déchets verts et ou d'une déchetterie, le brûlage des déchets verts et ménagers par les particuliers est interdit. Notre commune disposant de ces deux services, nous entrons dans ce cadre règlementaire. Seuls les agriculteurs peuvent obtenir une dérogation délivrée par le Préfet sous certaines conditions. Donc aucune autorisation ne sera délivrée en Mairie.

BRICOLAGE – JARDINAGE :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

LES JEUNES SAPEURS POMPIERS RECRUTENT

Les jeunes sapeurs-pompiers de Trieux-Tucquegnieux recrutent pour la rentrée de septembre 2018.
Pour être J.S.P., il faut avoir eu 12 ans avant le 1er juillet 2018 et être âgé au maximum de 14 ans. Il faut être sportif et être capable de nager 50 m sans s'arrêter. Il faudra aussi passer une visite médicale confirmant que le candidat est apte à devenir sapeur-pompier.

Mais être jeune sapeur-pompier c'est aussi montrer de bien d'autres qualités qu'une excellente condition physique. Il faut faire preuve d'altruisme, de générosité et de courage, car devenir J.S.P. et sapeur-pompier par la suite, ça veut dire faire don de sa personne au service des autres, avoir envie d'aider et se sentir utile pour la société.

La formation d'un J.S.P. se fait sur quatre ans, avec des évaluations formatives régulières et un examen final appelé brevet national des jeunes sapeurs-pompiers. Une fois ce brevet en poche, le J.S.P. passe directement au statut de sapeur-pompier volontaire et peut tout de suite sortir en intervention avec ses ainés.

Pour les inscriptions, il faut téléphoner à :
- Adjudant-Chef, Jean-Marc SCHROER : 07.70.99.22.85
- Capitaine, Dominique BUCCI : 06.89.49.62.76

Les candidatures doivent nous être adressées avant le 15 juin.

OUVERTURE DE LA CHASSE AU SANGLIER, RENARD et TIR D'ETE DU CHEVREUIL

La chasse du sanglier, du chevreuil d'été (uniquement le brocard) et du renard débutera le vendredi 1er juin 2018 uniquement à l'affût et à l'approche dans la forêt communale et sur l'ensemble de la plaine de Trieux.

DANS LA FORET COMMUNALE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours.
L'affût et l'approche sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.
5 miradors et 2 chaises d'affûts sont installés dans la forêt communale de Trieux.
Ces miradors et chaises sont installés en pleine forêt à l'écart des grands chemins et à proximité des grosses coulées de passage du gibier.
Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants (maximum 60m).
L'affût et l'approche se pratiquent très tôt le matin (lever du jour) et très tard le soir (coucher du soleil) dans la journée il n'y a pas d'affût.

DANS LA PLAINE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours.

Comme pour le bois l'affût et l'approche en plaine sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.

En plaine 4 miradors d'affûts sont installés. Ces postes d'affûts sont disposés afin de surveiller les passages empruntés par les sangliers pour aller dans les champs de maïs, colza, blé dans lesquels ils créés des dégâts importants.

Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants maximum 80 m et généralement à la lunette.

L'affût et l'approche se pratiquent très tôt le matin (lever du jour) et très tard le soir (coucher du soleil) dans la journée il n'y a pas d'affût.

Attention la chasse à l'affût et à l'approche a lieu également dans les bois et plaines des communes environnantes mais pas forcément dans les mêmes conditions.

Le président de L'A.C.C.A
Guy ROYNETTE

ENEDIS GRDF COMMUNIQUE

Relève des compteurs sur la commune du 25/06/2018 au 05/07/2018 en cas d'absence, vous pouvez communiquer vos index par :

- internet, sites : www.enedis.fr pour l'électricité
- www.grdf.fr/releve pour le gaz
- Téléphone pour l'électricité 0970825383 pour le gaz 0969399745

Merci de leur faciliter l'accès à votre compteur, pour pouvoir facturer vos consommations réelles et vérifier le bon fonctionnement de celui-ci.

Compte rendu des réunions de quartiers

Réunion du secteur 1 (quartier mine) :
Jeudi 22 mars 2018 :

- 28 personnes étaient présentes.
- Présentation de la « Charte des réunions de quartier » sous la forme d'un Powerpoint.
- Définition des différents quartiers qui reprennent les quartiers des « Voisins solidaires et attentifs ».
- « Tour de table » de présentation afin que chacun connaisse les personnes présentes à cette réunion…
- Les thèmes abordés :
  - L'éclairage manquant ou défectueux dans certaines rues.
  - La vitesse des véhicules dans les rues de Trieux.
  - Le manque de sécurité aux arrêts de bus.
  - Le devenir des bâtiments de la mine.
  - Le projet d'un parking de covoiturage.
  - L'aménagement de l'espace autour de l'étang de la mine.
  - L'opération « Voisins solidaires et attentifs ».

Apéritif offert par le Maire et ses adjoints

Réunion du secteur 2 (quartier cités) :
Lundi 26 mars 2018 :

- Une trentaine de personnes étaient présentes.
- Présentation de la « Charte des réunions de quartier » sous la forme d'un Powerpoint.
- Définition des différents quartiers qui reprennent les quartiers des « Voisins solidaires et attentifs ».
- « Tour de table » de présentation afin que chacun connaisse les personnes présentes à cette réunion…
- Les thèmes abordés :
  - Vitesse excessive dans les rues des cités et sur la rue Emile Binda.

- Des riverains se plaignent du manque de visibilité pour sortir des rues adjacentes à la rue Emile Binda.
- Raccordement de maisons au tout à l'égout.
- De nombreux riverains de la place de l'abbé Grégoire se plaignent du manque de civisme, du bruit et des dégradations causés par certains jeunes… Des mesures doivent être prises.
- Stationnements inadéquats qui gênent la circulation.
- Désagréments dus aux crottes de chiens.
- Difficultés de circulation dans la rue d'Anjou.
- Proposition d'utilisation d'une application informatique pour cogérer la commune avec ses habitants.
- Remerciements à la commune pour avoir nettoyer la place de l'Abbé Grégoire et propositions pour la rendre plus agréable et jolie.
- Demande de déneigement des rues des cités en hiver.
- Entretien du cimetière.

Apéritif offert par le Maire et ses adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

L'an 2018 et le 13 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude Maire

Présents : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, MISKIEWICZ Marie-José, NAGEL Annie, SABBA Bériza, TRIPODI Maria, MM : BOSSI Yoann, CERONE Antony, HENRY Pascal, MASOTTI Sébastien, MENGHI Marizio, PARROTTA Pascal, TELLIER Olivier, TOMC Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MILIZIANO Jennifer à M. TOMC Claude, MM : BARBERIO Antoine à M. MASOTTI Sébastien, GOURY André à M. PARROTTA Pascal

Avant d'ouvrir la séance, M. KOCIAK demande que soit retiré de l'ordre du jour le point concernant le remplacement d'un membre à la commission scolaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

M. PARROTTA souhaite apporter une rectification concernant le procès-verbal de la réunion précédente : il regrette que les familles n'aient pas été consultées pour le passage aux nouveaux horaires à la prochaine rentrée scolaire. Il demande aussi d'inclure, dans le cadre de la participation citoyenne et dans la mesure du possible, les citoyens solidaires et attentifs aux opérations « grand froid » et « canicule ».

M. TELLIER remercie pour l'idée mais rappelle que cela est déjà pris en compte par l'opération.

Mme SABBA déplore que la Commission scolaire n'ait pas pu se réunir avant la mise en place des nouveaux horaires de l'école.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Bériza SABBA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

OUVERTURE CONSULTATION POUR REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion le soin de Meurthe et Moselle d'organiser une procédure de mise en concurrence. La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

CONTRAT GROUPE RISQUES PREVOYANCE DU 01/01/2019 AU 31/12/2024

Le Maire propose à l'assemblée de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de

la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront fournis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention.

Adhésion au service "RGPD" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale et autorise le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

PARTICIPATION DES COMMUNES NON SYNDIQUEES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE MARIE CURIE DE FONTOY - 2018

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de la commune de FONTOY en date du 20 mars 2018 concernant la répartition des charges de fonctionnement du collège ou sa section d'éducation et du montant de la contribution demandée à la commune qui s'élève à la somme de 173,53 € par année scolaire et par élève, soit une participation de 347,06 € pour 2 élèves de TRIEUX fréquentant cet établissement.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au paiement de la contribution scolaire à régler à la commune de FONTOY.

CONTRAT DE RIVIERE WOIGOT : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE

Le Maire expose, qu'en vertu de son appartenance au Contrat de Rivière Woigot, en date du 24 octobre 2017, le conseil municipal a désigné quatre délégués et quatre suppléants au Syndicat de Rivière Woigot. Le Maire a été élu délégué de la commune à ce syndicat.

Compte-tenu du nombre important de ses attributions, il souhaite

échanger son poste contre celui de M. MENGHI, délégué suppléant et invite de conseil municipal à se prononcer sur cette permutation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande.

NOUVELLE REGLEMENTATION DES SALLES COMMUNALES

Suite au travail effectué par la commission chargée de l'immobilier communal, M. TELLIER donne connaissance, au conseil municipal, de la nouvelle règlementation de l'utilisation des différentes salles communales et des tarifs à appliquer selon les cas.

M. PARROTTA demande si les associations ont été consultées sur les points qui les concernent. Le Maire précise que c'est en commission municipale que la décision a été prise.

Ces tarifs sont consultables sur le site www.trieux.net.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors des deux précédentes réunions de cette assemblée avait été abordé le montant de la location du logement sis au 4 rue Sainte Barbe.

Il donne la parole à M. TELLIER qui avait été chargé de rencontrer le locataire actuel afin de renégocier le montant du loyer.

M. TELLIER rappelle que le précédent loyer du 4 rue Sainte Barbe avait été évoqué en "questions diverses" lors du conseil municipal du 20.09.1995 et qu'il y a donc lieu d'en délibérer et d'en voter le montant.

Après des explications détaillées concernant la composition des logements, quasiment identiques, des 2 et 4 rue Sainte Barbe, de l'antériorité de la disparité des loyers entre les deux locataires, et des entrevues qu'il a pu avoir avec ces locataires, M. TELLIER informe le conseil municipal qu'il conviendrait de porter le montant du n° 4 rue Sainte Barbe au même tarif que le n° 2 rue Sainte Barbe, soit la somme de 450 €/mois, à compter du mois de juin 2018 et d'élaborer un avenant au contrat de bail.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (15 voix POUR et 4 abstentions) donne un avis favorable à ce montant réévalué et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de bail qui spécifiera ce nouveau montant.

Mme SABBA fait remarquer qu'il est dommage d'évoquer ce sujet sans

la présence de l'intéressé. Ce dernier a dû s'absenter pour d'autres engagements.
M. KOCIAK répond que M. TELLIER a reçu l'intéressé à plusieurs reprises et qu'il est étrange que celui-ci s'absente à chaque fois que ce point est évoqué.

Mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujetions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSSEP)

Le Maire invite M. TELLIER à présenter le RIFSEEP aux membres du conseil municipal.

Celui-ci présente ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel :

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) et **CHARGE** le groupe de travail composé de Monsieur le Maire, MM. TELLIER et TOMC et de la Directrice Générale des Services de déterminer les postes à répartir selon un nombre défini de groupes par catégorie,
- **FIXE** au 1er janvier 2019 la mise en place de ce RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emploi dont les équivalents de la fonction publique d'Etat ont déjà fait l'objet un arrêté ministériel.

M. PARROTTA demande qui évaluera le mérite, le professionnalisme et la manière de servir le public. Le Maire et la DGS seront les évaluateurs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017.

Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de 243 057,10 € et un besoin en investissement de 26 443,83 € qui s'inscrira au Budget Primitif 2018 en dépense d'investissement, à l'article 001.

Après examen, Le Maire se retire comme le prévoit la loi.

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Maria TRIPODI, est invité à se prononcer sur le compte administratif 2017.

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017, soit 243 057,10 € à la section d'investissement, au compte 1068.

COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion est la comptabilité tenue par le receveur municipal. Il est conforme au compte administratif 2017 établi par les services administratifs de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2017

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Mme TRIPODI, Adjointe chargée des finances, informe le conseil municipal qu'à l'issue de la commission des finances qui s'est tenue le 11 avril 201, le Budget Primitif 2018 a été construit en conservant les taux d'imposition antérieurs :

Taxe d'habitation : 13,67 % - Foncier bâti : 20,29 % - Foncier non bâti : 30,43 %

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux présentés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif 2018 de la commune de TRIEUX. Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 639 069 € en section de fonctionnement et à la somme de 486 859,62 € en section d'investissement.

Les dépenses d'investissement prévoient notamment :

- **2111 Terrains nus (derrière la Maison « Bourcier ») 6 570,00 €**
- **21316 Equipements du cimetière (Extension columbarium) 3 600,00 €**
- **2135 Installations générales,… 83 600,00 €**
- **2135-212 Création bibliothèque au Centre L. Michel 56 083,00 €**
- **2158-210 Création informatique à l'école 34 992,00 €**
- **2312 Travaux d'investissement en forêt 7 000,00 €**
- **2313 Travaux d'accessibilité 63 602,65 €**

M. PARROTTA et Mme SABBA, au nom de l'opposition, se félicitent que les finances communales soient bel et bien équilibrées.

La commune peut en effet assumer ses charges de fonctionnement, rembourser ses annuités d'emprunt et réaliser 250 000 euros d'investissements. Elle le fait sans augmenter les taux d'imposition et sans emprunter. Le développement de la commune et ses effets positifs sur les recettes fiscales laissent apparaître que tous les « signaux étaient au vert ».

Ils regrettent toutefois que la nouvelle majorité prévoie d'augmenter les dépenses de fonctionnement de plus de 80 000 €. L'une des raisons en est l'explosion des indemnités que se sont octroyés le Maire et son équipe le jour même de leur élection : elles passent à 58 500 €, soit plus de 30 000 € d'augmentation.

Les dotations de l'Etat augmentent de plus de 25 000 € et le produit des impôts locaux augmente aussi de 25 000 €.

M. PARROTTA fait remarquer que la baisse du résultat du budget primitif ne couvre pas le remboursement des emprunts et que si les subventions prévisionnelles ne sont pas versées à temps, la commune aurait de sérieuses difficultés de paiement.

M. KOCIAK rappelle que la Mairie a dû contracter un emprunt de 185 000 € pour financer les travaux au Centre Louise Michel, l'informatique et surtout pour rembourser la Maison Bourcier qui nous revient à plus de 200 000 €.
De plus, M. KOCIAK rappelle qu'il y a une ligne de trésorerie de 150 000 € à combler.

M. KOCIAK et Mme TRIPODI ont répondu qu'ils seront vigilants.

Après les explications de Mme TRIPODI et du Maire, le conseil municipal, à la majorité (15 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION) approuve celui-ci.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame SABBA demande au Maire et aux conseillers communautaires les raisons pour lesquelles ils ont voté CONTRE le budget de la Communauté de communes.

Mme SABBA interroge de ce qu'il advient du projet « Pôle Santé ». Des élus du territoire se sont beaucoup investis afin de répondre à de réels besoins de la population.

Le Maire explique avoir voulu donner un avertissement à son

Président. Il souligne le caractère non politique de son vote. Rien n'empêchait le Président de reconvoquer rapidement le conseil communautaire mais il ne l'a pas fait.

Il souhaite que les élus de l'EPCI soient plus écoutés et un rééquilibrage dans les vice-présidences.

Mme SABBA craint que le refus de voter le budget ne retarde les projets d'investissement du territoire.

Le Maire affirme que si retard il y avait, il serait limité à quelques semaines, voire plusieurs mois.

La population est avisée de ce compte-rendu, en raison de sa longueur, a été quelque peu allégé mais le compte-rendu intégral est affiché en Mairie et sur www.trieux.net, pour ceux qui souhaitent en prendre connaissance.

ETAT CIVIL

Les avis de décès de la commune sont affichés dans le panneau situé devant la Mairie.

Décès dans la commune :

- Zygmunt GLABAS né le 09/06/1934 à TRIEUX décédé le 26/04/2018 à Briey, Commune déléguée de VAL-DE-BRIEY.

Décès hors-commune :

- Julia DALL'O née le 13/11/1924 à TRIEUX décédée le 14/04/2018 à FRANCONVILLE (Val d'Oise).
- André SIMON né le 24/06/1932 décédé le 11/05/2018 à NEUFCHATEAU (Vosges).

La Commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

TRIEUX CONTACT

- Mr Michel PAZZAGLIA de TUCQUEGNIEUX nous a fait parvenir 25 € pour l'envoi de Trieux Info.

PETITES ANNONCES

NOM Prénom (facultatif) …….
Texte de l'annonce……
…….
…….
…….
☎ (Obligatoire) : ……...

LA VIE ASSOCIATIVE

A TRIEUX EN JUIN

Vendredi 1er	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 16	MPT : Soirée orientale avec l'Association Typhaine
Dimanche 17	MPT : Belote avec le Comité des Fêtes
Vendredi 22	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 23	Stade municipal : Fête des écoles
Jeudi 28	MPT : Goûter du club Loisirs et Sourires

RELAIS DES ASSISTANTES
MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »
Parents ou Assistantes Maternelles
Inscriptions obligatoires avant chaque animation
☎0776005299 ou animram@pays-audunois.fr
Mardi 5 : de 9h30 à 11h
Thème : Parcours sensoriel
au Périscolaire de TRIEUX

COMME À LA MAISON

Pour des raisons indépendantes de notre volonté le dessert gaufres du repas du 18 mai n'a pas pu être servi. Ce sera donc pour le 1er juin. Vendredi 22 juin dernier repas avant les congés d'été. Comme chaque année : menu surprise et le nombre de places est de 40 personnes. Il n'y a pas de Comme à la Maison en juillet et en août. Reprise le Vendredi 28 septembre. Bonnes vacances à toutes et à tous.

VENDREDI 1er JUIN	VENDREDI 22 JUIN
Œufs mimosa et endives **Blanquette de veau** **Pommes de terre** **Salade & Fromage** **Gaufre** **Café**	**MENU SURPRISE**

Ce repas est proposé à 8 € par personne, il est servi de 12h00 à 13h30 salle de l'Auvergnat à la Maison pour Tous.
Le nombre de places est limité à 24 personnes et toujours l'esprit de l'opération : un menu simple et traditionnel dans une ambiance amicale et conviviale.

Désormais le numéro d'appel pour réserver :
Marie-Josée ☎ 06.09.07.87.14

LA TRIOTHEQUE

Organisera sa

BOURSE AUX LIVRES

à la salle Georges Brassens
Dimanche 9 Septembre 2018 de 9h à 17h
Prix de la table : 2 € (un chèque de caution sera demandé pour toute réservation) ☎ 07 89 95 20 20 (Liliane)

Nous vous rappelons que la Triothèque est ouverte : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h.

NOUVEAU A LA TRIOTHEQUE

Pendant l'été, la Triothèque organisera des nocturnes les jeudis soirs de 20h à 21h30. Ces nocturnes débuteront le jeudi 28 juin et se dérouleront chaque jeudi pendant tout le mois de juillet. Venez nombreux ! »

LA VIE PAROISSIALE EN JUIN

Abbé Robert MARCHAL ☎03.82.21.29.16 ou paroisse-sje@orange.fr
Accueil : Les mercredis et samedis de 10h à 12h ou sur rendez-vous,
au presbytère 4 rue Lucien MICHEL à AUDUN-LE-ROMAN
Les vendredis de 14h à 16h30
à la Maison Ste Barbe 14 rue d'Estienne d'Orves à PIENNES
☎ 03.82.21.92.40

CATECHISME

Inscriptions pour les enfants nés en 2010/2011. Les parents sont invités à faire une demande soit par mail : paroisse.sje@orange.fr soit par téléphone au 03.82.20.40.23 auprès de Suzanne DEVAUX. Veuillez ne pas oublier de donner le nom, le prénom et l'âge de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre. Réalisez cette démarche avant les vacances de juillet.

Samedi 2	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 3	Messe 11h	Tucquegnieux-Village
Samedi 9	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 10	Messe 11h 1ère communion	Audun-le-Roman
Samedi 16	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 17	**Messe 11h**	**TRIEUX**
Samedi 23	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 24	Messe 11h	Mainville
Samedi 30 juin	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine

SCRABBLE AVEC LE COMITE DES FETES

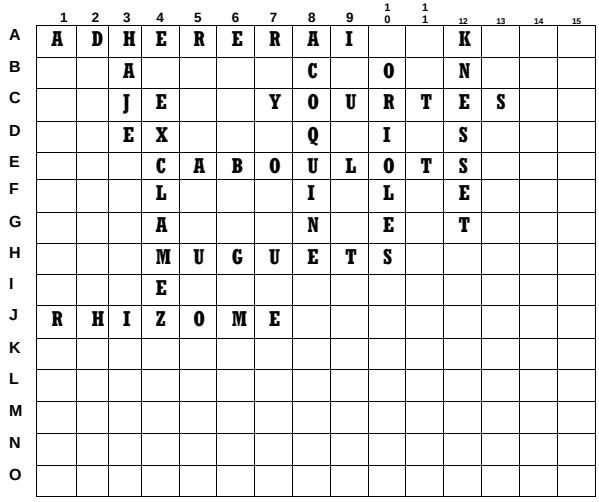

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
A	A	D	H	E	R	E	R	A	I			K				A
B			A					C		O		N				B
C			J	E			Y	O	U	R	T	E	S			C
D			E	X				Q		I		S				D
E				C	A	B	O	U	L	O	T	S				E
F				L				I		L		E				F
G				A				N		E		T				G
H				M	U	G	U	E	T	S						H
I				E												I
J	R	H	I	Z	O	M	E									J
K																K
L																L
M																M
N																N
O																O

A l'heure ou paraîtra cette grille, les élèves de l'école auront représenté leur établissement au tournoi départemental à Pagny sur Moselle. Pour les adultes, il faudra attendre le Mercredi 20 Juin pour rencontrer les amis de Bouligny, Briey et Moyeuvre. Cette rencontre amicale peut être l'occasion de venir jouer ou simplement regarder pour ceux qui voudraient nous rejoindre (ou non) la saison prochaine. Nous vous accueillerons avec plaisir.

INFORMATIONS :

- **ORIOLE nm**. Passereau d'Amérique.
- **CABOULOT nm**. Petit café mal famé.
- **YOURTE ou iourte nf**. Tente en feutre des mongols.
- **KNESSET nf**. Parlement de l'état d'Israël.
- **HAJE nm.** Naja, serpent à lunettes.
- **RHIZOME nm.** Tige souterraine de certaines plantes.

GRILLE- JUIN					
N°	TIRAGE	SOLUTION	REF	PTS	CUM
1	AFINORI			26	
2	AFCIXLE			76	102
3	CNOJUHE			68	170
4	CIAGEHP			104	274
5	ADBIWEM			60	334
6	YMNIGSE			128	462
7	ESIZAER			96	558
8	AALBEDU			52	610
9	DEVIPSI			45	655

SOLUTIONS- MAI					
N°	TIRAGE	SOLUTION	REF	PTS	CUM
1	TEGUMOU	MUGUET	H4	20	
2	ESILOOR	ORIOLES	10B	70	90
3	OINCQAU	ACOQUINE	8A	125	215
4	BOLTCAD	CABOULOT	E4	48	263
5	VUESAYT	YOURTES	C7	54	317
6	HELAZEX	EXCLAMEZ	4C	58	375
7	INSKETS	KNESSET	12A	65	440
8	DIMHJAE	HAJE	3A	57	497
9	EMHSIRO	RHIZOMES	J1	83	580

VENDREDI 22 JUIN

Fête du Périscolaire

A PARTIR DE 17H00

AU PROGRAMME:

SPECTACLE DES ENFANTS

EXPOSITIONS DES ATELIERS PERISCOLAIRE

A partir de 18h30 :

Repas animé Parents/Enfants

avec jeux et surprises

(renseignements et inscription au périscolaire.)

44ÈME FÊTE DES ÉCOLES

23 JUIN 2018

STADE DE TRIEUX

- 11H SPECTACLE DES MATERNELLES
- 12H OUVERTURE DES JEUX ET DE LA RESTAURATION
- 14H30 SPECTACLE DES ÉLÉMENTAIRES
- 16H GOÛTER
- 16H30 SPECTACLE DE DANSE (ART ET CULTURE)
- 17H30 PIÈCE DE THÉÂTRE PAR LES ÉLÈVES
- 18H30 LÂCHER DE BALLONS
- 19H TOMBOLA
- 21H SOIRÉE DISCO

- LASER GAME
- CHÂTEAU GONFLABLE
- TOUR EN PONEY
- STANDS DE JEUX
- RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE TOUTE LA JOURNÉE

Association des parents d'élèves
les Petites Mains